

6.

7.

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 20 septembre 2022 à 20h00

Sous la Présidence de M. LUTZ Maurice, Maire.

<u>Présents à l'ouverture de la séance (20H00)</u>: MM. Didier ADAM, Jean-Claude DOLIS, Pierre HOLDERITH, Jean KEHREN, Maurice LUTZ et Pierre WEBER et Mmes Michelle ECKART, Céline FISCHER et Martine GOMEZ.

Excusé: M. Alain HARTWIGSEN (procuration donnée à M. Maurice LUTZ)

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Michelle ECKART comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022
Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022 a été préalablement porté à la connaissance du Conseil Municipal par mail.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le procèsverbal de la séance du 28 juin 2022.

3. Actualisation de la convention de mise à disposition du personnel CAH

Maurice LUTZ présente la convention de mise à disposition du personnel CAH renouvelée pour 3 ans pour les 4 agents mis à disposition de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel CAH.

4. Ordonnance portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités

Maurice LUTZ présente l'ordonnance et le décret qui reforment les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes qui concernent le procèsverbal et le compte-rendu du Conseil municipal, la suppression du recueil des actes administratifs, la publication et l'affichage des actes, leur transmission et leur moyen de communication, le régime des délibérations, des arrêtés du maire et des arrêts d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte et approuve à l'unanimité, la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes.

Taxe d'aménagement et transfert de sa gestion à la DGFIP

Maurice LUTZ informe les membres du Conseil municipal du transfert de la gestion
de la taxe d'aménagement à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Mise en conformité de la protection contre la foudre au niveau de l'église

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à la prochaine séance.

CDG 67 – Intervention pour le traitement des archives municipales
Maurice LUTZ propose l'intervention du CDG 67 pour le traitement des archives
municipales.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'approuver l'intervention du CDG 67 pour le traitement des archives municipales.

8. Application du référentiel comptable M57 au 1er janvier 2023

Maurice LUTZ propose que la commune se porte volontaire pour une transition plus rapide vers le référentiel comptable M57 simplifié dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2024 obligatoire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'approuver le passage au référentiel comptable M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# 9. PETR – Réalisation d'un schéma directeur commun, à l'échelle de l'Alsace du Nord, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Maurice LUTZ informe le Conseil municipal qu'il a été proposé par le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) de réaliser, pour l'Alsace du Nord et les communes qui le souhaitent, un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de confier au PETR la réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

## 10. Subvention au Conseil de Fabrique

Maurice LUTZ propose de participer, au titre de la commune, à hauteur de 200 €, en donnant une subvention au Conseil de Fabrique suite au jubilé de départ du Père Jérôme FLECK.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 200 € au Conseil de Fabrique.

# 11. Présentation des trois rapports annuels du SDEA – Eau potable, Assainissement et Grand cycle de l'eau

Jean-Claude DOLIS porte à la connaissance des membres du Conseil municipal les 3 rapports du SDEA sur l'eau potable, l'assainissement et le grand cycle de l'eau.

Le Conseil Municipal, prend acte des 3 rapports du SDEA et des conclusions transmises.

#### 12. Fête des aînés 2022

Maurice LUTZ interroge les membres du Conseil municipal sur l'organisation d'une fête des aînés en fin d'année.

Le Conseil Municipal, décide, d'organiser une fête des aînés le dimanche 4 décembre 2022 à la salle des fêtes de Wahlenheim.

### 13. Galette des rois 2023

Maurice LUTZ interroge les membres du Conseil municipal sur l'organisation des vœux du maire en début d'année 2023.

Le Conseil Municipal, décide, d'organiser les vœux du maire le dimanche 15 janvier 2023 à la salle des fêtes de Wahlenheim.

\*\*\*\*

Sans autre remarque, M. le Maire clôt la séance à 22h30.

